

**11327/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 01 septembre 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 01 septembre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale  
Nomination de M. Jean Paul OLINGER, membre pour le Luxembourg, en  
remplacement de Mme Michèle MARQUES, démissionnaire

E 16028



Bruxelles, le 23 août 2021  
(OR. en)

11327/21

**SOC 474**  
**EMPL 342**

**NOTE POINT "I/A"**

---

|               |                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                   |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil                                                                                                                                             |
| Objet:        | Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale<br>Nomination de M. Jean Paul OLINGER, membre pour le Luxembourg, en<br>remplacement de M <sup>me</sup> Michèle MARQUES, démissionnaire |

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Michèle MARQUES, membre suppléant du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (pour le Luxembourg).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004<sup>1</sup> qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020<sup>2</sup>, le mandat a une durée de cinq ans.

---

<sup>1</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 315 du 23.09.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement luxembourgeois a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025:

Monsieur Jean-Paul OLINGER  
Directeur de l'UEL  
7, Alcide de Gasperi  
L-1030 Luxembourg  
Tél : +352 26 00 9-1  
courriel: jpo@uel.lu

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

Projet de DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre suppléant  
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale<sup>3</sup>, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 21 septembre 2020<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2025.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Michèle MARQUES.
- (3) Le gouvernement luxembourgeois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>3</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>4</sup> JO C 315I du 23.9.2020, p. 1

### Article premier

M. Jean Paul OLINGER est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M<sup>me</sup> Michèle MARQUES pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

---